



EMBÛCHES À L'ACTIVITÉ SYNDICALE

Les centrales dénoncent la discrimination salariale des militants et élus, les intimidations, les sanctions disciplinaires: une tendance qui serait à la hausse.

«**L**a première dette de l'Etat vis-à-vis de [la] classe laborieuse, c'est la liberté; non seulement la liberté du travail, mais toutes les libertés accessoires de la liberté du travail; [...] c'est la liberté de s'unir et de se syndiquer sous toutes les formes.» Le 31 janvier 1884, devant la Chambre des députés, Jules Ferry ouvrait la voie à la liberté syndicale, inscrite deux mois après dans la loi, puis consacrée par la Constitution. Plus d'un siècle plus tard, les syndicats s'inquiètent de son effritement. La répression syndicale serait même, selon Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, «la première chose qui freine la syndicalisation des salariés français». Selon un baromètre de 2013 (TNS-Sofres), 36% d'entre eux ne se syndiqueraient pas par crainte «des représailles».

Première menace dénoncée par les syndicats: la discrimination salariale des militants et élus syndicaux. En mai 2015, Thomas Breda, chercheur à l'École d'économie de Paris, rappelait

que «les délégués syndicaux sont beaucoup moins promus, et payés en moyenne 10% de moins que leurs collègues. 40% d'entre eux déclarent que leur mandat a été un frein à leur carrière». Exemple à la SNCF, condamnée le 4 juin à verser 300 000 euros de dommages et intérêts à treize anciens élus CGT estimant avoir subi un retard dans l'avancement de leur carrière lié à leur activité syndicale. Des cas de figure que la loi sur le dialogue social, votée cet été, veut limiter en instaurant de meilleures garanties d'évolution pour les représentants syndicaux. Mais la répression syndicale ne s'arrête pas là. Dans son rapport 2014, l'Observatoire de la discrimination et de la répression syndicales, regroupant des syndicats (dont la CFTC, CGT, Solidaires) et la Fondation Copernic, en recense les «différentes facettes»: chantage, intimidations, sanctions disciplinaires, harcèlement, «violence physique et symbolique» et jusqu'au licenciement. Comme chez McDonald's, condamné en septembre après avoir licencié abusivement un militant suite à sa demande de congé pour formation syndicale. Surtout, l'Observatoire note «une montée en charge des signalements de cas de répression ou de discrimination syndicales».

Reste que l'entreprise n'a pas le monopole des charges antisyndicales. Le

«syndicalisme bashing de la part de certains politiques», dont s'est ému Laurent Berger, le patron de la CFDT, après l'épisode de la «chemise arrachée» chez Air France, en est la preuve.

Outre la légitimité du syndicalisme, ses lieux mêmes d'expression sont aujourd'hui attaqués. C'est le cas des bourses du travail et de leurs permanences syndicales, dont la survie est remise en cause par plusieurs mairies. Le tout, bien souvent, sur fond d'alternance politique. Comme à Bobigny, en Seine-Saint-Denis, où la nouvelle municipalité de centre droit a réduit drastiquement son aide financière à la bourse locale de cette ex-ville communiste. «La mairie ne nous a pas expulsés, mais elle a créé les conditions pour que l'on soit obligés de partir», explique un syndicaliste. Et le cas n'est pas isolé. «Plus d'une trentaine» de bourses du travail seraient menacées. Début 2015, celle du Blanc-Mesnil, dans le même département, a dû fermer ses portes sur décision du nouveau maire LR.

Mais les velléités des élus se heurtent parfois à la résistance des syndicats. Comme à Toulouse, où l'édile LR a sommé les organisations syndicales de quitter les lieux au printemps. Avant d'être contraint, face à la vague de contestation, à faire marche arrière.

AMANDINE CAILHOL